

K.S./
REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET

D/2005/ 033 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION D'UN AMBASSADEUR

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret N°D/2004/ 081/PRG/SGG du 9 Décembre 2004, portant nomination du
Premier Ministre ;

VU le Décret N°D/04/010/PRG/SGG du 23 février 2004, nommant les membres du
Gouvernement, tel que modifié jusqu'à ce jour ;

DECRETE,

Article 1er : Docteur Cheick Abdoul CAMARA, précédemment en service au
Ministère des Affaires Etrangères, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire de la République de Guinée près la République Fédérale du
Nigeria en remplacement de Madame SIDIBE Fatoumata KABA, appelée à
d'autres fonctions.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa
signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 21 JUILLET 2005



GENERAL LANSANA CONTE